



Amiens, le 27 janvier 2016

Communiqué de presse

La commission départementale de la coopération intercommunale a étudié le projet de schéma départemental

Philippe De Mester, préfet de la Somme a réuni le vendredi 22 janvier 2016 la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) pour examiner les propositions d'amendement déposées par les membres de cette commission sur les 9 projets de fusion d'établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre présentés le 13 octobre 2015.

Dans un premier temps, les membres de la commission ont validé le principe de fusion sans toucher à l'intégrité des périmètres concernés, c'est à dire entre communautés de communes et/ou d'agglomération, le cas des communes souhaitant changer de communauté faisant l'objet d'études ultérieures.

4 des projets présentés n'ayant donné lieu à aucun amendement, ont reçu un accueil favorable :

- Fusion des communautés de communes du Sud Ouest Amiénois, du Contynois et de la région d'Oisemont (37 412 hab) regroupant 120 communes
- Fusion des communautés de communes Authie Maye, de Nouvion et du Haut Clocher (33 300 hab) regroupant 71 communes
- Fusion des communautés de communes de Haute Picardie et du Santerre (17 954 hab) regroupant 46 communes
- Fusion des communautés de communes du Pays Neslois et du Pays Hamois (20 822 hab) regroupant 42 communes

2 amendements ont été déposés :

- Création d'une communauté d'agglomération (51 827 hab) résultant de la fusion des trois communautés de communes ci-après sans l'intégration de la communauté de communes du Vimeu Vert initialement prévu :

communauté de communes de l'abbevillois
communauté de communes de la région d'Hallencourt
communauté de communes de la Baie de Somme Sud

- Création d'une communauté de communes du Vimeu (23 551 hab) résultant de la fusion des communautés de communes suivantes :

Communauté de communes du Vimeu Vert
Communauté de communes du Vimeu Industriel

2 projets ont été reportés certains membres de la commission souhaitant que la réflexion soit menée plus longuement :

- Fusion des communautés de communes du Bernavillois, du Doullennais et de Bocage Hallue (34 661 hab) regroupant 70 communes
- Fusion des communautés de communes de l'Ouest Amiens et du Val de Nièvre et environs (29 124 hab) regroupant 38 communes

Et 2 projets ont été reportés, certains élus menant la réflexion pour une éventuelle fusion entre les 4 communautés concernées, pour aller dans le sens d'une meilleure efficacité :

- Fusion des communautés de communes d'Avre Luce Moreuil et du Val de Noye (22 440 hab) regroupant 49 communes
- Fusion des communautés de communes du Grand Roye et du canton de Montdidier (24 805 hab) regroupant 62 communes

La commission doit se réunir début mars pour étudier l'avancée de ces réflexions et se prononcer sur les éventuelles propositions d'amendement déposées par ses membres.

L'arrêté préfectoral portant schéma doit être pris et publié avant le 31 mars 2016.